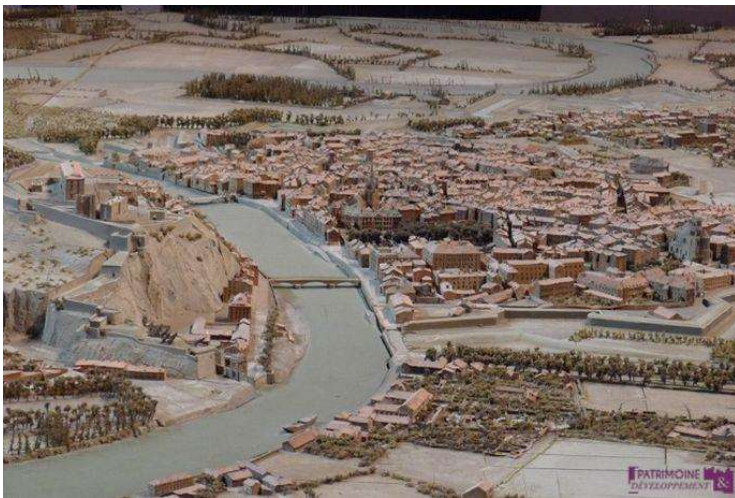


CRAINTES D'ÉPIDÉMIE A LA PORTE DE FRANCE

Dans cette brève de printemps, voici un épisode mal connu de notre canton pendant la période révolutionnaire : quand une commune rurale, aux portes de Grenoble, devait recevoir, sur son territoire, les malades et surtout les prisonniers autrichiens, à la Porte de France, dans un magasin à fourrages pour préserver les habitants de la « grande commune ». Dans les archives communales de Saint-Egrève, nous pouvons encore y trouver les registres originaux et les délibérations de cette période troublée. La commune était chef-lieu de canton, et son président Clapier, avec ses adjoints, a écrit ce texte à l'intention de l'administration du Département. Nous ne connaissons pas la réponse et sans doute, un travail pourrait être fait aux archives départementales sur ce sujet. Mais ce texte nous dévoile la peur pour la sécurité des habitants du canton de Saint-Egrève, de la part de ses édiles. Thème qui nous a semblé d'actualité.



« Du 6 germinal An 5 (26 mars 1797) de la République française, la municipalité extraordinairement assemblée, un membre a dit qu'il se manifestait une épidémie dans la commune de Grenoble qui paraissait avoir été apportée par les prisonniers autrichiens, que l'administration du département pour empêcher qu'elle se propage sur cette grande commune, était décidée à **transférer tous ces malades dans une commune rurale ; qu'il paraissait que la commune de St-Martin-le-Vinoux était destinée à les recevoir sur son territoire**, que si cette résolution du département était mise à exécution, les habitants de cette commune, ceux même de tout le canton, allaient devenir victimes des soins qu'on prenait d'en préserver les habitants

de Grenoble, que le local choisi pour recevoir ces malades était le magasin à fourrage situé à la Porte de France, que cette partie de la commune de St-Martin-le-Vinoux était tout à fait aussi fréquenté que la commune de Grenoble, puisque non seulement les habitants des communes voisines étaient obligés d'y passer pour se rendre à Grenoble, mais aussi ceux de toutes les parties de la République que leurs affaires appellent dans cette commune, ou qui voyagent soit dans le Mont-Blanc, soit à Genève ou en Suisse, que si le projet du département a son effet et si l'épidémie continue à faire des progrès, il s'ensuivra que les communes voisines et les voyageurs viendront en prendre le germe pour le porter non seulement à leurs compatriotes mais aussi aux habitants des pays par lesquels ils passeront, qu'outre les maux de l'humanité éprouvera par la perte des citoyens que cette épidémie moissonnera si elle a des suites, il s'en présentera beaucoup d'autres tels que la rareté des denrées pour la subsistance tant des habitants de la commune de Grenoble que des communes adjacentes, parce qu'il ne faut pas se le dissimuler, si les personnes qui font un commerce habituel de ce genre, si les citoyens qui viennent journellement échanger leurs denrées dans la commune de Grenoble, apprennent que le foyer de l'épidémie se trouve dans leur passage, l'administration du département doit être bien convaincue que pour en éviter les atteintes, ils cesseront leur commerce ou porteront leur industrie du côté des communes où ils croiront n'avoir rien à craindre, qu'il rend justice aux sages précautions de l'administration du département, que les mesures qu'elle prend pour préserver la commune de Grenoble des ravages d'une

maladie qui se présente sous des couleurs effrayantes sont des nouvelles preuves de la prudence et de la sollicitude des membres qui la composent, mais que le local désigné pour remplir cet objet fait présumer que l'embarras de trouver un emplacement commode est le motif qui a déterminé cette administration plutôt que la justesse du choix, que l'emplacement du Rondeau situé dans le canton rural de la commune de Grenoble paraissait mieux convenir à la chose et présentait moins de crainte pour l'humanité ; que cet endroit éloigné de toute communication avec les grandes communes, n'offrait pas autant de danger que **l'esplanade de St-Martin-le-Vinoux**, sans cesse fréquenté par les habitants même de Grenoble qui rentreraient chez eux avec le mal dont on voulait les préserver ; qu'à la vérité, les dépenses à faire pour transférer ces malades au Rondeau étaient beaucoup plus considérables, tant à cause de l'éloignement que par rapport aux constructions qu'il fallait y faire, mais que dans des calamités de ce genre, où la vie d'un nombre infini de citoyens était en danger, aucune considération ne pouvait empêcher de prendre les moyens les plus efficaces pour les en préserver ; qu'il rend trop de justice aux membres composants le département pour présumer qu'ils mettent en balance l'intérêt pécuniaire, avec la vie des citoyens ; que l'urgence de parer promptement aux maux que cette épidémie fait pressentir, a sans doute été le motif qui a déterminé le département pour l'esplanade de St-Martin-Le-Vinoux, mais qu'il pense que lorsque la municipalité lui aura faite des représentations, il sentira que ses craintes sont fondées sur les motifs les plus puissants, et reviendra de l'arrêté qu'il a pris à cet égard : en conséquence, il invite la municipalité à délibérer sur cet objet.

L'administration du canton de St-Egrève considérant que le devoir le plus sacré des administrations est de prendre tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour la conservation de la vie des citoyens, arrête qu'il sera fait des représentations à l'administration du département sur les maux qui pourraient s'en suivre si les malades autrichiens étaient transférés à l'Esplanade de la Porte de France située dans la commune de Saint-Martin-le-Vinoux, en conséquence, elle est priée de rapporter son arrêté à cet égard, extrait de la présente lui sera adressé à cet effet ».

Fait à la maison commune le jour et an ci-dessus :

Signé : **Clapier président**, Roche secrétaire, Levet, Duvert, Guille, Bernard, Désirat, Luc, agents municipaux

Après quelques recherches, il semblerait que cette épidémie soit le « typhus des armées » ou choléra que les armées propageaient à travers les pays traversés. Connue depuis l'Antiquité, la « peste de guerre » (et autres maladies), a été la rançon de tous les conflits et de toutes les calamités, mais plus particulièrement, la période de la Révolution française et les guerres engendrées, l'ont disséminée dans toute l'Europe et ses ravages n'ont cessé qu'après 1815. D'après Henri Ducoulombier dans son livre « L'aigle et le pou : le typhus dans la Grande Armée ». <https://www.biusante.parisdescartes.fr/sfhtm/hsm/HSMx2014x048x003/HSMx2014x048x003x0351.pdf>

Archives communales de Saint-Egrève, « An 5 et 6 Délibérations pendant la Révolution, page 28, verso »

Archives personnelles Sylviane Bourdel, texte saisi le 25 06 2007

Histoire des épidémies du Nouvel Obs, sur internet, illustrations : plan-relief de Grenoble et la porte de France en 1848 et « Typhus aux portes de Mayence », lithographie 1814

